

CHAPITRE III

Des cris et des hennissements ponctués par le claquement des sabots sur les pavés emplissaient les rues de Saint-Martin. La caravane qui nous ramenait à Nice égrenait ses mulets le long du *beal*. Elle avait quitté la côte pour convoier du sel en Piémont et revenait de Cuneo chargée de draps et de peaux. Elle avait remonté le Gesso, passé la barre montagnaise du Gelas par le col de Fenestre et contourné le Neillier pour faire étape à l'hospice de la Madone de Fenestre. Elle était arrivée au village de Saint-Martin en suivant les eaux qui, se joignant à celles venues de Salèse et du Boréon, forment la Vésubie.

Les marchands niçois qui l'avaient affrétée vérifiaient l'arrimage des balles, jurant contre les muletiers qui n'avaient pas suffisamment tendu les cordes. Nous les regardions discuter et s'affairer, avec mon fils et ma servante, abrités sous le porche de la demeure des Gubernatis. Un mulet sur lequel ils devaient charger mon bagage attendait, attaché à un anneau scellé dans la muraille ; deux mules de selle qui nous étaient destinées lui tenaient compagnie en se frottant le museau. Hugues, toujours à l'affût de tout ce qu'il pouvait saisir, courrait autour du coffre de voyage où Pernette avait serré nos linges. Il s'arrêtait parfois pour observer les silhouettes qui s'agitaient autour de nous et se réfugiait, impressionné, dans les plis de ma robe.



Un diacre qui descendait la rue en compagnie d'un mulet chargé d'une cage attira mon attention. Ses yeux brillants enfoncés dans l'ombre d'une aumusse et sa longue cape noire lui donnaient un aspect fantomatique. Il adressa, parvenu à notre hauteur, un salut en posant une main sur son cœur ; je lui répondis en me signant. Un muletier s'apercevant de mon étonnement me renseigna sur ce curieux équipage ; il me raconta que le diacre accompagnait à Nice une truie dont le tribunal ecclésiastique devait instruire le procès. C'était une triste affaire. L'animal s'était aventuré, aiguillonné par un démon, dans l'habitat des hommes dont on avait mal verrouillé la porte. Il s'était détourné des provisions pour flairer la

chair tendre et fraîche d'un nourrisson que la mère occupée dans le potager avait laissé, endormi dans un berceau, sur le sol de la salle commune. Une truie ordinaire aurait tourné le groin face à un enfant sans défense mais celle-ci l'avait dévoré, ne laissant sur le sol que quelques chairs dont elle ne voulait plus se repaître. Le curé de Venanson, décelant dans l'animal la maléfique présence du diable, l'avait envoyé à Saint-Martin où le *bayle*¹ l'avait emprisonné. Le magistrat du village le faisait porter à Nice pour qu'il y fût jugé et pendu.

La truie, enfermée dans la cage, le groin écrasé contre les barreaux, me causa une frayeur qui fit frissonner mon échine. Pernelle, horrifiée, s'appuya sur mon épaule en étouffant dans sa gorge un cri d'horreur. Je pris Hugues dans mes bras et le serrai contre ma poitrine. Je chassai la terrifiante empreinte déposée dans mon cœur en le couvrant de baisers et en priant la Vierge de le protéger des animaux dans lesquels le diable glisse son âme maléfique.

La caravane s'ébranla sous les cris des muletiers et le choc des sabots contre les pavés qui faisaient naître, par moments, des étincelles. Nous laissâmes dans notre dos le village de Saint-Martin, juché sur la montagne, pour suivre la Vésubie à rive gauche. Le souffle des animaux dégageait dans l'air encore frais de petits nuages qui se dissipaient rapidement à la façon des âmes qui s'envolent pour rejoindre le Créateur. L'eau s'écoulait encore des frondaisons secouées par le vent mais il ne pleuvait plus ; nous allions pouvoir cheminer avec des vêtements secs jusqu'au couvent de San Brancaï dont le chef de convoi m'avait vanté le gîte.

Pernelle chevauchait en tenant mon fils assoupi sur le devant de la selle, la tête coincée entre ses grosses mamelles qui ballottaient au pas de la mule. Je songeai aux jours heureux que j'avais vécus, avec mon époux, en Maurienne, aux promenades que nous faisons montés sur son palefroi, à l'épaule contre laquelle je posais ma tête sans être assailli de soucis et de chagrins.



33. Représentant de la population pouvant exercer des fonctions de justice.